



Commune de MONS

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est SA IMMO ENGHIEU représentée par M. FREY dont les bureaux se trouvent à Rue d'Enghien 49 à 7000 Mons

Le terrain concerné est situé à Rue d'Enghien 49 à 7000 Mons et cadastré Mons 3 div section E n° 193 B

Le projet consiste en la régularisation et la création de logements dans un immeuble et présente les caractéristiques suivantes :

Articles de l'annonce de projet : Article D.IV.40 - Ecart à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation

Ecart au Guide Communal d'Urbanisme

Détails concernant l'écart : *Article V. A. 8. 4. LUCARNES, FENETRES DE TOITURE ET VERRIERES

Lucarnes et fenêtres de toiture

§ 1 Conditions d'autorisation - La création de nouvelles lucarnes ou fenêtres de toiture peut être autorisée. Elles sont en harmonie avec l'architecture de la façade. Toute nouvelle lucarne et fenêtre de toiture répond aux conditions suivantes :

- la disposition tient compte de l'ordonnance de façade, en particulier du rythme des fenêtres ;
- les lucarnes sont placées dans la partie inférieure des versants ;
- les fenêtres de toiture sont positionnées sur un seul alignement horizontal. En versant avant, elles sont placées dans la partie inférieure de celui-ci
- la largeur cumulée des lucarnes ne peut excéder la moitié de la largeur du versant de toiture dans lequel elles s'intègrent.

Dans le cas présent : la nouvelle fenêtre de toiture et la nouvelle lucarne créées ne respectent pas cet article.

Articles de l'enquête : Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional

Dérogations à une ou des norme(s) du Guide Régional d'Urbanisme

Détail concernant les dérogations : Déroge sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial

Le dossier est consultable, pendant la période de publicité, au service de l'Urbanisme de la Ville de Mons, sis rue Neuve, 17, uniquement sur rendez-vous, les jours ouvrables, et dans le respect des normes de distanciation sociales. Le rendez-vous peut être pris en téléphonant au 065/40.55.70 ou à l'adresse suivante virginie.denardi@ville.mons.be

Conformément à l'article D.VIII.7 du CoDT, une consultation du dossier jusqu'à 20 heures est possible, également sur rendez-vous, pris pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Robin
téléphone : 065/40.55.61 mail : urbanisme@ville.mons.be les 12/07/2022, 19/07/2022, 26/07/2022, 02/08/2022,09/08/2022, 16/08/2022, 23/08/2022 jusqu'à 20 heures ;

L'enquête publique est ouverte le 11/07/2022 et clôturée le 25/08/2022

Ce délai est prolongé lorsque l'enquête publique ou l'annonce de projet est réalisée pendant la période du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier et lorsque le dernier jour de l'enquête publique ou de la période durant laquelle les observations et réclamations peuvent être envoyées au collège communal en cas d'annonce de projet est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Hotel de Ville, Grand'Place 22 à 7000 Mons

- par télécopie au numéro : 065/40.55.09

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be

- remises en mains propre à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons en prenant rendez-vous au 065/40.55.70

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **AU 2796/AB**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Neuve 17 à 7000 Mons, le 25/08/2022 , à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Melle ESTIEVENART dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale ,
Cécile Brulard

Christian Leriche (s)
Directeur Adjoint

Pour le Bourgmestre,
Nicolas Martin

Maxime Pourtois (s)
L'Echevin délégué